

Décision n° 41 du 2 juin 2021 portant délégation de signature

La directrice de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS),

Vu le décret n° 2007-240 du 22 février 2007 portant création de l'Agence nationale des titres sécurisés, notamment l'article 11,

Vu le décret du 2 octobre 2020 portant nomination de Mme Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC en qualité de directrice de l'Agence nationale des titres sécurisés,

Vu la convention-cadre entre le ministère de l'intérieur et l'ANTS, modifiée notamment par l'avenant n° 3 du 20 octobre 2021 relatif à l'identité numérique,

Décide:

Article 1er

En application de la convention-cadre modifiée, susvisée, délégation est donnée à Monsieur Xavier CABERO, agent de la direction de programme interministérielle de l'identité numérique, s'agissant des dépenses imputées sur le centre de responsabilité budgétaire (CRB) n° 029, liées à l'exécution du marché relative au service de garantie de l'identité numérique (SGIN) et à la mise en place de l'identité numérique, à l'effet de :

- saisir les engagements de dépenses dans le système d'information financière de l'ANTS;
- saisir les constatations de service fait dans le même système.

Article 2

Le secrétaire général, les agents de l'ANTS concernés et Monsieur Xavier CABERO sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui leur sera notifiée.

Fait le 21 octobre 2021.

La Préfète, Directrice de l'Agence nationale des titres sécurisés,

Anne-Gaëlle BAUDOUIN